

Conseil municipal du mardi 18/03/2022

Tous les conseillers municipaux sont présents sauf :

Sandra BAJAT procuration de vote à Stéphanie BARGE

Cyprien DELISLE

Début de séance : 19h00

Secrétaire de séance : Laëtitia GIRARD

1 Approbation CR du dernier conseil

Le CR du conseil municipal du 17 février 2022 est approuvé à l'unanimité (14 voix)

2 Délibération élection d'un nouvel adjoint au Maire

Suite à la démission de M. Denis GRANDJEAN, Adjoint au Maire, le Maire propose d'élire un nouvel adjoint pour le remplacer.

M. Florent BERGER propose sa candidature

Après vote à bulletin secret de l'assemblée, BERGER Florent est élu nouvel adjoint au Maire à 1 abstention, 12 voix pour et 1 vote blanc

Arrivée de Cyprien DELISLE à 19h12

3 Délibération COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :

Sous la présidence d'Henri PEGOUD, adjoint au maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	607 828,20€
Recettes	651 816,40 €
Excédent de clôture	43 988,20 €
<i>Résultat clôture</i>	<i>1 269 173,78 €</i>

Investissement

Dépenses	1 146 904,47€
Recettes	422 377,57 €
déficit de clôture :	-724 526,90€
Résultat clôture	-354 126.21 €

Hors de la présence de M. REYNAUD Jean-Louis Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2021 conforme au compte de gestion 2021

Serge REVEL désapprouve la baisse budgétaire attribuée à la médiathèque et le projet de sentier pédagogique.

Jean-Louis REYNAUD rappelle que les VDD finance l'achat de livres aux médiathèques, de ce fait la commission des finances a baissé l'enveloppe communale

Henri PEGOUD précise que les projets d'investissement budgétaires ne sont que des anticipations et non des décisions.

4 Délibération BUDGET PRIMITIF 2022 ET AFFECTATION DU RESULTAT 2022 :

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessous de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de 915 047,57 € au compte R 002
- Affectation de déficit d'investissement de 354 126,21 € au compte R 001

Le budget primitif 2022 est voté à 1 voix contre, 1 abstention, 13 voix pour par les membres présents du conseil municipal et s'équilibre en investissement en recettes comme en dépenses à la somme de 1 353 231,90 € et en suréquilibre en fonctionnement à la somme de 1 566 252,57 € en recettes et 1 469 991,43 € en dépenses

5 Délibération autorisation marché ENEDIS sur extension réseau parcelle C560

Le Maire rappelle que la société la Cascade doit prendre à sa charge les frais liés à l'extension de réseau. Selon le règlement le réseau privé ne doit pas dépasser 100 mètres de long. Le projet nécessite une extension de ligne de 170 m.

Le Maire propose de prendre en charge le réseau et d'augmenter le prix de vente du montant des travaux (26 674,75 €) lors de la signature du compromis en contrepartie

Le Maire précise que la commune deviendra propriétaire du réseau.

- De prendre en charge l'extension de réseau ENEDIS d'un montant de 26 674, 75 €
- De Charger le Maire d'effectuer les formalités nécessaires à la décision

6 Délibération avenant promesse vente parcelle C560

Suite à la prise en charge de l'extension réseau par la commune, il convient d'effectuer un avenant à la promesse de vente de la parcelle au groupe La Cascade avec l'ajout d'un montant de 26 674,75 € en faveur de la commune de Pressins

Le conseil décide à l'unanimité :

- D'effectuer un avenant pour un montant de 26 674,75 € concernant la vente de la parcelle C560 au groupe la Cascade soit un montant total de 292 674,75 € de prix de vente
- De Charger le Maire d'effectuer les formalités nécessaires à l'opération

6 Délibération Conseiller en Energie Partagée TE38

Henri PEGOUD propose de faire appel à un Conseiller en Energie Partagée du TE38 pour pouvoir faire des économies d'énergie.

Le coût est de 62ct / habitant soit 730 € par an pour 1178 habitants

Le conseil décide à l'unanimité :

- De faire appel à un conseiller en énergie partagée pour 730 € par an sur trois ans
- De Charger le Maire d'effectuer les formalités nécessaires à l'opération

6 Délibération marché tennis

Le Maire propose deux devis pour la restauration du court de tennis :

France Réalisations : 27 240 € HT

France tennis : 45 120 € HT

Le conseil décide à l'unanimité :

- De choisir la société France réalisations d'un montant TTC de 27 240 €
- De Charger le Maire d'effectuer les formalités nécessaires à l'opération

6 Délibération vote taux fiscalité

Henri PEGOUD propose d'augmenter les taux de fiscalité de 1% comme suit :

- TFB = 30,73 %

- TFNB = 46,92 %

Le conseil décide à 1 abstention et 14 voix pour :

- D'accepter d'augmenter de 1% les taux de fiscalité
- De Charger le Maire d'effectuer les formalités nécessaires à l'opération

7 Marché capteurs CO2

Après discussion le conseil décide de ne pas se prononcer ce soir

Divers

- Le Maire a visité la piscine des Abrets en Dauphiné qui sera ouverte au public à partir du 3^{ème} trimestre 2022

- Les devis des panneaux de l'école ont augmenté de 25 % , il convient de demander d'autres devis

- Concernant le four, la mairie n'a pas reçu de devis final

- Le Maire signale qu'un courrier de demande de subvention pour une association de maison médicale à Pont de Beauvoisin a été reçu en mairie, le conseil décide de ne pas donner suite.

- Le Maire propose un tableau de tenue de vote pour les élections présidentielles sur lequel doivent s'inscrire les conseillers

La séance est close à 21h20